

conditions échappant complètement au contrôle du parlement canadien. L'industrie du poisson de conserve, particulièrement sur la côte de l'Atlantique, a fourni le principal moyen de subsistance aux pêcheurs de cette région depuis des siècles et jusqu'au moment de la Grande Guerre cette industrie fut assez prospère. Le littoral de l'Atlantique comprend la rive nord du Québec jusqu'au Labrador, les îles de la Madeleine, la Gaspésie, la rive septentrionale du Nouveau-Brunswick et les rives est et ouest de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton. L'industrie produisait habituellement 50 à 70 millions de livres de poisson salé sec, exporté presque entièrement à l'étranger, en Espagne, en Italie, au Portugal, en Amérique du Sud, aux Antilles et aux Etats-Unis, et les recettes de ces exportations suffisaient à entretenir dans un confort plutôt modeste la population qui dépend de ce commerce pour sa subsistance. Le fléchissement de ce commerce se manifesta après la Grande Guerre et continua jusqu'à l'époque de la crise en 1930. La chute de la production et de l'exportation du poisson séché s'accéléra grandement à partir de 1930. Le plus creux fut atteint l'an dernier, alors que la production ne fut plus que de 19 millions de livres et que le cours du marché atteignit également son plus bas niveau. Le prix de base, le prix moyen pour la morue séchée en 1927-1928 était de \$6.50 le quintal de 112 livres. Il était de \$3.75 l'an dernier. La perte des marchés explique l'abaissement de la production. Ces marchés étaient presque tous à l'étranger et la mévente s'y manifesta sous le coup d'un pouvoir d'achat amoindri au sein des pays consommateurs. La mise en vigueur d'une politique nouvelle en ces pays par l'application de contingents, de tarifs élevés et de diverses restrictions visant l'importation de poissons canadiens eut aussi son influence en ce sens. La concurrence de plus en plus acharnée de la part des pays étrangers que nos producteurs ont eu à subir constitue aussi un autre facteur de cet état de choses. Avant la Grande Guerre, l'Europe n'exportait guère en Amérique du Sud, aux Antilles et aux Etats-Unis qui jusqu'alors fournissaient nos meilleurs débouchés et où nous n'avions presque aucune concurrence. Après la guerre, certains pays amenèrent leurs gens à s'adonner sur une grande échelle à l'industrie du poisson séché et les subventions de l'Etat y furent affectées à favoriser une plus grande production et à abaisser le prix de revient des particuliers. Grâce aux subventions et primes, la Norvège et Terre Neuve se sont emparées des marchés autrefois possédés par nos exportateurs.

Les conditions actuelles de l'industrie du poisson de conserve ne sont imputables à personne en particulier au Canada. Il nous incombe tout de même d'affronter ces condi-

tions qui influent sur les moyens de subsistance de quelque vingt milles individus et des personnes à leur charge, qui influent sur un commerce qui ne rapporte plus même, aujourd'hui, les frais de production. On pourrait soutenir que ces vingt mille personnes n'ont qu'à s'adonner à un autre commerce. Or, quiconque est au fait des conditions géographiques et économiques sur les côtes de l'Atlantique se rend compte de l'impossibilité de résorber ces gens dans des industries existantes. Les régions où ces vingt mille personnes sont établies n'offrent pas de terrains propres à la culture. Il n'existe aucun genre d'industries manufacturières et nulle industrie de produits naturels ne saurait subvenir aux besoins de cette population.

Chaque pêcheur adonné à la préparation du poisson séché ne touche en moyenne depuis cinq ans qu'une somme de \$190 par année. Aucune amélioration naturelle des conditions régnantes ne s'annonçant pour un avenir prochain, il s'impose absolument soit d'inscrire ces gens au registre de l'Assistance ou de leur fournir une aide quelconque propre à leur permettre de recourir à leur seule occupation possible en vue d'assurer leur propre subsistance et celle de ceux qui sont à leur charge.

Des commissions fédérales et provinciales, des organismes publics, des particuliers au sens social ont étudié la situation au cours des derniers dix ans. Tous ont été presque unanimes à réclamer que l'on vienne de quelque manière en aide à cette population en vue de lui permettre de poursuivre ses occupations en attendant un redressement économique.

On projette d'instituer un Office réunissant des gens ayant acquis de l'expérience dans l'industrie du poisson de conserve qui suggéreront et veilleront à faire pratiquer des méthodes améliorées dans la préparation du poisson destiné à l'exportation et de meilleures méthodes d'écoulement. On propose de mettre un montant limité à la disposition de l'Office en vue d'assurer son fonctionnement et de consacrer des fonds à secourir ceux des pêcheurs qui sont incapables de retirer suffisamment de l'industrie pour subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge. La situation défavorable qui a régné dans l'industrie du poisson séché et du poisson de conserve a eu pour effet de pousser nombre de pêcheurs des côtes de l'Atlantique à s'adonner au commerce du poisson frais et du homard. Ceci a provoqué une baisse des prix dans ces deux branches de l'industrie, rendant l'exploitation peu ou point profitable, et généralisant le marasme dans toutes les branches de l'industrie. On espère qu'en opérant un redressement dans le commerce du poisson séché et du poisson de conserve on pourra libérer le commerce du poisson frais